

DEC220235DR13

Décision portant fin de fonction de M Christoph HAAG aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR5175 intitulée Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive.

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC201509DGDS en date du 18 /12/ 2020 nommant Mme Marie-Laure NAVAS, directrice de l'unité UMR5175;

Vu la décision DEC DEC142036DR13 en date du 29 / 07 / 2014 nommant M Christophe HAAG, aux fonctions d'assistant de prévention à compter du 17/ 05 / 2014;

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention exercées par M. Christophe HAAG, au sein de l'unité UMR5175], intitulée CEFE, à compter du 01 / 02/ 2022.

Article 3 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 12/01/2022

La directrice de l'unité
Marie-Laure NAVAS

Visa du délégué régional du CNRS

